

Dialogue social : suites des négociations, où en sommes-nous ?

Le 8 mars dernier, un précédent Flashactu faisait le point sur les négociations en cours. Gilles Gateau, le Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Politique Sociale, y réaffirmait : *«Air France a besoin de retrouver un dialogue social confiant et respectueux. Il doit permettre de trouver un compromis équilibré par la négociation, pour améliorer notre compétitivité tout en préservant et adaptant un "modèle social Air France" auquel les salariés sont légitimement attachés».*

Trois semaines après, où en sommes-nous ?

Concernant les personnels au sol :

- Un nouvel accord a été signé par la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA sur le Télétravail. Il vient après l'accord sur la gestion de l'emploi (ATGPEM) signé fin janvier par les mêmes syndicats.
- les négociations sur les mesures d'accompagnement du projet de Plan de Départs Volontaires (PDV) se sont achevées le 23 mars et l'accord est ouvert à la signature jusqu'au 5 avril.

Concernant les Personnels Navigants Commerciaux :

- Un calendrier prévisionnel de négociation du futur accord collectif (l'actuel accord collectif prend fin le 31 octobre 2016) a été fixé pour mai et juin. Des discussions préparatoires informelles vont avoir lieu à partir du 13 avril prochain.
- Comme pour le sol, un projet d'accord sur les mesures d'accompagnement du projet de Plan de Départs Volontaires (PDV) sera ouvert à la signature à compter de mardi prochain jusqu'au 8 avril.

Concernant les Pilotes :

Six journées entières de négociation ont eu lieu en mars. La dernière réunion programmée le 1^{er} avril a été reportée, à la demande du SNPL et du SPAF, au 6 avril. Nous entrons maintenant dans la phase finale, qui doit permettre de trouver un compromis entre des positions qui restent encore éloignées. La direction a adressé ce vendredi au SNPL et au SPAF une nouvelle proposition complète en vue d'aboutir à un accord final. Elle prend en compte les priorités exprimées (l'emploi pilotes, les carrières pilotes, la croissance, le périmètre, le partage d'activité entre Air France et KLM) et formule, en contrepartie, des améliorations de l'efficacité et des mesures de compétitivité (montée en cadence assortie d'une augmentation moins que proportionnelle de la rémunération, règles d'utilisation permettant une diminution du coût à l'heure de vol, etc.).

«La direction de l'entreprise a proposé un changement de méthode et de calendrier, mais a aussi fait évoluer ses propositions de façon très substantielle, pour trouver un compromis. Je suis certain que les organisations représentatives des pilotes sauront aussi, maintenant, faire preuve d'esprit de compromis et de responsabilité» a déclaré Frédéric Gagey.

